

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1311

présenté par  
M. Peiro

-----

**ARTICLE 29**

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la première phrase du troisième alinéa du I de l'article L. 632-2, la référence : « L. 125-1 » est remplacée par la référence : « L. 121-2-1 »; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec l'alinéa 19 du même article.